

République Française



Département de l'Aube  
Commune de Torvilliers

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU 18/09/2020 A 19 H 00

Présents : MM. GANTELET Bruno - VINSON Laurent, SOT Daniel, WOLFF Nathalie, VERNIZZI Marina, KIEHN Isabelle, MAILLIER Anne, WARLAUMONT Christelle, GUBLIN Jacky, CASTANIER Philippe, TARRIDE Norbert, MALNUIT Régine et MESLIER Elodie, formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 15  
- présents : 13  
- procuration : 01  
- absents : 01  
- ayant pris part au vote : 14

Pouvoirs : Mme GIRARDIN Heïdi donne pouvoir à Mme WARLAUMONT Christelle.

**Date de la Convocation :**

09/09/2020

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture

Le : 29/09/2020

Absents excusé(e)s : Monsieur HUGOT Alain.

Secrétaire de séance élu : Madame MAILLIER Anne.

**Affichage municipal le :**

Le : 29/09/2020

Les membres du Conseil Municipal de Torvilliers se sont réunis, régulièrement convoqués par mail du 10/09/2020, dans la salle des Fêtes de Torvilliers, sous la présidence de Monsieur Bruno GANTELET, Maire.

### Ordre du jour du Conseil Municipal

Le Conseil approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal.

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Bruno GANTELET, Maire.

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal,
2. Vote des délibérations :

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
38/2020	Jacky GUBLIN	Foret	Coupe de bois dans la forêt Communale de Torvilliers – Etat de l'Assiette 2021.
39/2020	Daniel SOT	Vente de matériel	Vente d'un tracteur.
40/2020	Nathalie WOLFF	Sports	Choix du devis pour les travaux de création d'un terrain de football en gazon naturel non normé et non garanti.
41/2020	Nathalie WOLFF	Sports	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la création d'un terrain de football en gazon naturel non normé et non garanti.
42/2020	Nathalie WOLFF	Sports	Demande de subvention dans le cadre de la DETR pour la création d'un terrain de football en gazon naturel non normé et non garanti.
43/2020	Nathalie WOLFF	Sports	Demande de subvention auprès de Troyes Champagne Métropole pour la création d'un terrain de football en gazon naturel non normé et non garanti.
44/2020	Daniel SOT	Urbanisme	Indemnités sur un Droit de préemption sur les parcelles B 1823 et 1826.
00/2020	Bruno GANTELET	Subvention TCM	Délibération de concordance avec TCM pour la demande de versement de subvention des travaux de la cour mairie.

## Vote des Délibérations

Délibération N°38/2020 (rapporteur : Jacky GUBLIN)

### Coupe de bois dans la forêt Communale de Torvilliers – Etat de l'Assiette 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**1** - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année **2021** présenté ci-après

**2** – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/no n (a)	Destination			Houppiers Oui/non	Produits à délivrer si délivrance partielle	Diamètre vente (b)
				Vente intégral e	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles		Petits diamètres Oui/non	
1	5 ha 87	Amélioration	oui	-	-	oui	oui	oui	35 cm
12	2 ha 00	Ouverture des cloisonnements	oui	-	oui	-	-	oui	-

NB : Pour le type de coupe, choisir entre Amélioration, Régénération, Irrégulière, Emprise, Sanitaire, Ouverture des cloisonnements

(a) à l'aménagement

(b) en cm. A indiquer si les petits diamètres sont demandés en délivrance. C'est le diamètre à partir duquel les arbres seront vendus, sauf cas particuliers.

**3** – Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois **sur pied**, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

Coupes proposées en report ou suppression par l'ONF :

Parcelle	Report / Suppression	Motifs
<b>6.3 (0.69 ha)</b>	<b>Coupe définitive reportée en 2023</b>	<b>Coupe secondaire réalisée en 2021</b>

Au cas où le propriétaire solliciterait le report ou la suppression du marquage d'une coupe prévue à l'aménagement, le conseil municipal en expose ici les motifs et en informe par ailleurs le Préfet de Région :

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

#### Mode de délivrance des bois d'affouage

Le Conseil Municipal décide de répartir l'affouage :

- par foyer
- par habitant
- moitié par foyer moitié par habitant

#### 4- Décide que la délivrance se fera :

- sur pied
- après façonnage

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Mr. Jacky GUBLIN

Mr. Daniel SOT

Mr. Norbert TARRIDE

**5- Fixe la destination et les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :**

• **Parcelle 1**

**Vente de la futaie à l'automne 2021** aux conditions suivantes :

-Tous les bois à partir de 35 cm de diamètre sauf les arbres de qualité chauffage seront délivrés.

- Avec une découpe normale au diamètre 25 cm.

Délivrance aux affouagistes réglementairement inscrits sur la liste de l'année de délivrance

-Du taillis et des perches marqués de deux traits obliques au corps à la peinture orange

-Des arbres jusqu'à 30 cm de diamètre marqués de deux traits obliques au corps à la peinture orange

-Des arbres de 35 cm de diamètre et plus, de qualité chauffage et marqués de deux traits obliques au corps à la peinture orange

-Des houppiers des arbres vendus

Les délais d'exploitation, vidange comprise, sont fixés au : 31/10/2023

**Autres clauses**

Abattage hors feuille.

• **Parcelle 12**

Délivrance aux affouagistes réglementairement inscrits sur la liste de l'année de délivrance pour l'ouverture des cloisonnements d'exploitation et d'une place de dépôt grumes de :

- Tout le taillis jusqu'à 30 cm de diamètre (100 cm de tour) dans les cloisonnements d'exploitation sur une largeur de 4 mètres (depuis les marques de peinture).

- Les arbres et perches jusqu'à 30 cm de diamètre à 1.3 m du sol (100 de tour) dans les cloisonnements d'exploitation sur une largeur de 4 mètres (depuis les marques de peinture).

Les délais d'exploitation, vidange comprise, sont fixés au : 31/10/2022

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°39/2020 (rapporteur : Daniel SOT)

**Délibération acceptation dons et legs sans conditions ni charges :**

Monsieur le Maire demande aux élus de prendre une délibération acceptant les dons et legs sans conditions, ni charges.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, d'accepter d'une manière générale les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges et ce pour le budget principal de la Commune.

Après avoir étudié ce dossier, et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux encaissements et à signer les documents nécessaires.

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°40/2020 (rapporteur : Nathalie WOLFF)

**Choix du devis pour les travaux de création d'un terrain de football en gazon naturel :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la construction d'un nouveau terrain de football en gazon naturel non normé et non garanti, qui sera situé rue de la Cure, pour un montant inférieur à 90 000 € H.T, conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics. Il y a donc lieu de recourir à la mise en concurrence d'au moins trois entreprises.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois entreprises sur trois ont répondu à l'appel d'offres :

- L'entreprise PROFIL TP Pour un montant de 99 590.00 € H.T.
- L'entreprise ID VERDE Pour un montant de 89 755.25 € H.T.
- L'entreprise PARCS ET SPORTS Pour un montant de 94 524.44 € H.T.

Après avoir étudié le dossier, et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de lancer les travaux de construction d'un nouveau terrain de football en gazon naturel.  
 RETIENT l'offre la moins couteuse pour la réalisation de ces travaux en ACCEPTANT le devis de la Société : ID VERDE pour un montant H.T. de 89 755.25 €.  
 SOLLICITE des subventions auprès des organismes concernés.  
 CHARGE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatif à ce dossier.

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 01</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°41/2020 (rapporteur : Nathalie WOLFF)

**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la création d'un terrain de football en gazon naturel :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux de création d'un terrain de football en gazon naturel pour un montant de 89 800.00 € H.T.

Ce projet rentre dans le cadre des opérations pouvant obtenir une aide du Conseil Départemental de l'Aube concernant la création de grands terrains de jeux.

Le Plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

➤ Montant total prévisionnel de l'opération T.T.C. :	107 760.00 €,
➤ Base subventionnable :	89 800.00 €,
➤ Subvention de Troyes Champagne Métropole envisagée, 20 %	
➤ sur le H.T. :	17 960.00 €,
➤ Subvention DETR 50 % sur le H.T. :	44 900.00 €,
➤ Conseil Départemental 10 % sur le H.T. :	8 980.00 €,
➤ Emprunt :	0.00 €,
➤ Fonds libres de la Commune :	35 920.00 €.

Après avoir étudié ce dossier, et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ANNULE** la délibération N° 45/2019 du 19 décembre 2019.

**ADOpte** le projet de travaux de construction d'un terrain de football pour un montant de 89 800.00 € H.T.

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.

**SOLLICITE** pour l'ensemble des travaux une aide du Conseil Départemental de l'Aube concernant la création de grands terrains de jeux : création d'un terrain de football.

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 01</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°42/2020 (rapporteur : Nathalie WOLFF)

**Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2021 pour la création d'un terrain de football en gazon naturel :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux de création d'un terrain de football en gazon naturel pour un montant de 89 800.00 € H.T.

Ce projet rentre dans le cadre des opérations pouvant obtenir une aide de la DETR concernant le soutien du développement économique, touristique, sportif et culturel.

Le Plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

➤ Montant total prévisionnel de l'opération T.T.C. :	107 760.00 €,
➤ Base subventionnable :	89 800.00 €,
➤ Subvention de Troyes Champagne Métropole envisagée, 20 %	
➤ sur le H.T. :	17 960.00 €,
➤ Subvention DETR 50 % sur le H.T. :	44 900.00 €,
➤ Conseil Départemental 10 % sur le H.T. :	8 980.00 €,
➤ Emprunt :	0.00 €,
➤ Fonds libres de la Commune :	35 920.00 €.

Après avoir étudié ce dossier, et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ANNULE** la délibération N°44/2019 du 19 décembre 2019.

**ADOpte** le projet de travaux de création d'un terrain de football pour un montant de 89 800.00 € H.T.

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.

**SOLLICITE** pour l'ensemble des travaux une aide de la DETR 2021 concernant le soutien du développement économique, touristique, sportif et culturel : création d'un terrain de football.

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°43/2020 (rapporteur : Nathalie WOLFF)

**Demande de subvention auprès de Troyes Champagne Métropole pour la création d'un terrain de football en gazon naturel :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux de création d'un terrain de football en gazon naturel non normé et non garanti pour un montant de 89 800.00 € H.T.

Ce projet rentre dans le cadre des opérations pouvant obtenir une aide communautaire concernant la construction et l'aménagement d'un équipement sportif pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Le Plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

➤ Montant total prévisionnel de l'opération T.T.C. :	107 760.00 €,
➤ Base subventionnable :	89 800.00 €,
➤ Subvention de Troyes Champagne Métropole envisagée, 20 %	
➤ sur le H.T. :	17 960.00 €,
➤ Subvention DETR 50 % sur le H.T. :	44 900.00 €,
➤ Conseil Départemental 10 % sur le H.T. :	8 980.00 €,
➤ Emprunt :	0.00 €,
➤ Fonds libres de la Commune :	35 920.00 €.

Après avoir étudié ce dossier, et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ANNULE** la délibération N° 43/2019 du 19 décembre 2019.

**ADOpte** le projet de travaux de création d'un terrain de football pour un montant de 89 800.00 € H.T.

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.

**SOLLICITE** pour l'ensemble des travaux une aide communautaire concernant la construction et l'aménagement d'un équipement sportif pour les communes de moins de 1 000 habitants : création d'un terrain de football.

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 01</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°44/2020 (rapporteur : Daniel SOT)

### Indemnités sur un Droit de Prémption sur les parcelles B 1823 et 1826 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors d'une acquisition de terrain de la part d'un administré des parcelles B 1821, 1822, 1823, 1826, la Commune, à l'époque, avait préempté les parcelles B 1823 et 1826 pour 24 m<sup>2</sup> pour l'alignement des trottoirs et voiries.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, ce propriétaire n'a toujours pas été indemnisé de cette prémption.

Monsieur le Maire propose donc d'effectuer le remboursement de cette prémption pour les parcelles B 1823 et 1826 pour un ensemble de 24 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 000.00 €, soit au m<sup>2</sup> 41.66 € avec en plus les frais des actes notariés.

Après avoir étudié le dossier, et en délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'indemniser la prémption de terrain faite sur les parcelles B 1823 et 1826 pour un ensemble de 24 m<sup>2</sup>, au prix de m<sup>2</sup> de 41.66 € pour un total de 1 000.00 €,

**DIT** que cette dépense est inscrite sur le budget communal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à régler cette indemnisation de prémption,

**CHARGE** Monsieur le Maire à signer tous des actes y afférents, sachant que les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune.

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°00/2020 (rapporteur : Bruno GANTELET)

### Délibération de concordance avec TCM pour la demande de versement de subvention des travaux de la cour mairie :

Délibération reportée.

<b>Votants :</b>	<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	---------------	-----------------	---------------------

### Affaires diverses :

- ✓ Litige route forestière (Forêt de Messon) – Poursparlers avec Entreprise Val de Seine et ONF – Reprise travaux sur certaines mouillères à prévoir car malfaçons.
- ✓ Plantation de Douglas prévue en début 2021 (en attente de subventions dans une des parcelles, Forêt Messon).
- ✓ Une grille de protection sécurisée pour certains outils sera installée dans le local-Atelier des employés communaux suite au cambriolage de cet été.
- ✓ Accessibilité cimetière pour personnes à mobilité réduite en cours (attente de devis).
- ✓

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 20 h 30.

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS VOTEES :**

<b>Numéro</b>	<b>Rapporteur</b>	<b>Thème</b>	<b>Objet</b>
38/2020	Jacky GUBLIN	Foret	Coupe de bois dans la forêt Communale de Torvilliers – Etat de l'Assiette 2021.
39/2020	Daniel SOT	Vente de matériel	Vente d'un tracteur.
40/2020	Nathalie WOLFF	Sports	Choix du devis pour les travaux de création d'un terrain de football en gazon naturel non normé et non garanti.
41/2020	Nathalie WOLFF	Sports	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la création d'un terrain de football en gazon naturel non normé et non garanti.
42/2020	Nathalie WOLFF	Sports	Demande de subvention dans le cadre de la DETR pour la création d'un terrain de football en gazon naturel non normé et non garanti.
43/2020	Nathalie WOLFF	Sports	Demande de subvention auprès de Troyes Champagne Métropole pour la création d'un terrain de football en gazon naturel non normé et non garanti.
44/2020	Daniel SOT	Urbanisme	Indemnités sur un Droit de préemption sur les parcelles B 1823 et 1826.
00/2020	Bruno GANTELET	Subvention TCM	Délibération de concordance avec TCM pour la demande de versement de subvention des travaux de la cour mairie.

***SUIVENT LES SIGNATURES :***